



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 21 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian. DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, MAHAMDI Maryline ;
CHAMPONNOIS Alain, PHILIPPON Franck arrivés à 22 h 00

Absents excusés : M. BERTOLI Régis,

Secrétaire de séance : DEPRAZ Paul

Le compte rendu du 21/10/2022 est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations Règlements effectués depuis le 02/12/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT TTC
Achat terrain DEVILLER	Notaires	1289.52 €
Repas des Aînés	Ets CHARMOILLE	1782.00 €
Boissons repas des Aînés	Caves MAURIN	1391.50 €
Apéro + divers repas des aînés	Carrefour/Montagney	272.66 €
Gabions route de Balançon	Ets PERNOT	872.40 €
Remplacement antenne Mme GROS	France Antenne S.	1168.88 €
Acompte sur horloge éclairage public	SIDEC	1100.00 €
Location camion nacelle x 2	Z MANUTENTION	466.56 €

Devis signés depuis le 02/12/2022 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT TTC
Division de terrain cession MARTIN	Cabinet ABCD	1461.60 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Information sur le rapport de la CCJN concernant les attributions de compensation sur 5 ans.

Syndicat des Eaux : L'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique du périmètre de captage se termine le 27/01/23 avec présence du commissaire enquêteur en Mairie de Thervey.

Salle des fêtes : l'achat de rideaux thermiques pour la grande porte (côté Rue Basse) est à prévoir.

COMMISSION « VOIRIE ET BÂTIMENTS »

La commission s'est réunie le lundi 23 janvier 2023 et a proposé :

- Consulter une maîtrise d'œuvre pour le chantier de rénovation du toit de l'église et de la cure,
- Consulter une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 2 logements (T4 et T3) au 1^{er} étage du bâtiment de la Mairie,
- Réaliser les travaux d'aménagement des services techniques (5 route de Dijon) et une étude pour la création d'un logement de l'ancienne maison Gravelle.

Lancement des consultations de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ Lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre concernant le chantier de rénovation du toit de l'église et de la cure.
- ✓ Lancer l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 2 logements au 1^{er} étage du bâtiment de la Mairie et l'aménagement du logement de l'ancienne maison Gravelle (5 route de Dijon).

M. le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ces opérations.

RETRAIT DE LA DELIBERATION 2022-09-01 INSTITUANT LE PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire rappelle que par délibération 2022-09-01 du 23 septembre 2022 le conseil municipal avait adopté le principe de partage de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes Jura Nord.

Le Maire précise que l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 rend à nouveau facultatif le reversement de la taxe d'aménagement des communes aux EPCI et qu'il est possible d'annuler les délibérations déjà prises. Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** – 6 voix pour - décide de retirer la délibération 2022-09-01 du 23 septembre 2022, annulant ainsi tout partage de la taxe d'aménagement.

TARIF 2023 DES MISES A DISPOSITION PAR LA CCJN

Le Maire expose que la CCJN a établi une nouvelle grille de tarifs pour les mises à disposition d'agent et de matériel à compter du 1er janvier 2023 qui s'établit comme suit :

Code	Type de mise à disposition	Tarif horaire 2023	Code	Type de mise à disposition	Tarif horaire 2023
1	Agent sans matériel spécifique	25 €	9	Souffleur	40 €
			10	Nettoyeur haute pression	40 €
2	Camion	55 €	11	Nacelle	75 €
3	Microtracteur	55 €	12	Broyeur	55 €
4	Tondeuse	40 €	13	Cylindre compacteur	40 €
5	Désherbage main	40 €	14	Combiné à bois	30 €
6	Débroussailleuse	40 €	15	Cellule désherbage	30 €
7	Tronçonneuse	40 €	16	Minipelle	65 €
8	Taille haie	40 €	17	Tracteur agricole avec outils	65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs

PRIX DU GAZ SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 6 voix pour, décide de fixer le prix du gaz à facturer aux particuliers louant la salle des fêtes 2.70 euros le mètre-cube.

BAIL DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN (PYLONE ORANGE)

Le Maire expose que suite aux échanges de terrains faits avec la SNCF, la Commune se trouve propriétaire de la parcelle supportant le pylône ORANGE.

Il s'agit de la parcelle LIEU DIT AUX SABLONNIERES 39290 THERVAY (Référence cadastrale : Section : YX - Parcelle : 35 (anciennement cadastrée Section : YX - Parcelle : 008)) d'une surface de 74 m² environ. Il y a donc lieu d'établir un bail avec TOTEM France. Le montant du loyer annuel est fixé à 3.100 euros indexé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en place dudit bail avec la SAS TOTEM France et charge le Maire de la signature du bail et de toute pièce afférente.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la charge de travail existante, il propose d'augmenter le temps de travail de la secrétaire de Mairie pour passer de 16 h à 20 h par semaine. Cette opération nécessite administrativement la suppression du poste de Rédacteur principal de 1^{ere} classe de 16 h hebdomadaires et la création d'un poste de 20 h hebdomadaires au même échelon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette augmentation du temps de travail à compter du 1^{er} mars 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Terrain vers le tennis : M. le Maire fait remarquer que le terrain a été nettoyé proprement par le locataire.

Travaux bâtiments : la poste des VMC dans les logements des « Marronniers » est terminée. Le système de régulation du chauffage de la Mairie est toujours en attente de l'intervention de la Société SPIE.

Vente de l'épicerie : le Maire est en attente d'une date de signature de l'acte.

Legs Eric THIOU : Le notaire chargé de la succession de M. Eric THIOU va programmer une réunion de tous les héritiers.

Bulletin municipal : présentation d'une première ébauche. La distribution devrait avoir lieu au cours de la 1^{ère} quinzaine de février.

Prochaine réunion prévue le mardi 28 février 2023.